

**50% ENSEIGNANT AU CENTRE HOSPITALIER Pasteur de CHERBOURG EN
COTENTIN + 50% ENSEIGNANT REFERENT**

<p>FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN - ASH, il participe à la scolarisation d'enfants malades éloignés de la scolarisation, à domicile ou à l'hôpital Pasteur. ▪ Il apporte la dimension pédagogique au développement de l'offre de robots de téléassistance en lien avec les services de la DSDEN, les familles, et les établissements scolaires ▪ Il assure les missions d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sur un secteur d'intervention restreint.
<p>▪ FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p>ENSEIGNANT EN CENTRE HOSPITALIER DE CHERBOURG EN COTENTIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elabore un projet de scolarisation pour tous les enfants malades hospitalisés ou restés à domicile. ▪ En liaison avec l'équipe médicale, fait le point quotidiennement sur les entrées et sorties d'enfants, synthèse de cas. ▪ Travaille en relation avec les enseignants de l'école primaire, du collège, ou du lycée, établissement d'origine, pour toute hospitalisation prolongée, les professionnels de l'établissement hospitalier, les familles. ▪ Sollicite les ressources pédagogiques et culturelles environnantes. ▪ Elabore des projets pédagogiques inter-disciplines. ▪ Un bilan d'activité est établi en fin d'année et adressé à l'IEN - ASH. <p>ENSEIGNANT REFERENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser au quotidien et tenir à jour l'application de gestion des élèves en situation de handicap (Agesh). ▪ Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles ou responsables légaux, l'ensemble de la communauté éducative, les établissements et services médico-sociaux, les services sanitaires, et tout autre partenaire) des modalités de scolarisation des élèves reconnus en situation de handicap dans le respect des parcours personnalisés de scolarisation (PPS) élaborés par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). ▪ Contribuer au développement de l'école inclusive dans tous les établissements de scolarisation. ▪ Organiser et animer les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) pour chaque élève du secteur d'enseignant référent ayant un PPS. ▪ Rédiger et diffuser les comptes rendus des ESS aux familles, aux IEN, aux hefs d'établissement concernés. ▪ Collecter et transmettre à la MDA les éléments nécessaires et définis avec les instances concernées pour l'élaboration des PPS. ▪ Assurer la mise en œuvre et le suivi des PPS des élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire, au collège, au lycée, dans les MFR et dans les établissements médico-sociaux, pour en garantir la continuité et la cohérence du parcours. ▪ Assurer les liens avec les établissements scolaires du secteur d'enseignant référent. ▪ Assurer les liaisons nécessaires avec la MDA/MDPH et avec la circonscription ASH. ▪ Participer aux équipes pluridisciplinaires (EP) à la MDA. ▪ Participer aux groupes de travail départementaux et académiques sur le développement de l'école inclusive et la scolarisation des élèves en situation de handicap. ▪ Participer sur sollicitation aux pôles ressources des circonscriptions. ▪ Renseigner les applications et enquêtes nationales, académiques et départementales. ▪ Assurer un fonctionnement administratif cohérent et organisé permettant de répondre efficacement aux demandes institutionnelles et de terrain. <p>Être le représentant de la politique éducative départementale définie par l'IA-DASEN pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p>



**50% ENSEIGNANT AU CENTRE HOSPITALIER Pasteur de CHERBOURG EN
COTENTIN + 50% ENSEIGNANT REFERENT**

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none">▪ La détention du CAPPEI serait un atout supplémentaire.▪ Compétences relationnelles.▪ Aptitude au travail en équipe.▪ Adaptabilité aux changements (nombreux contacts avec parents, enfants, et enseignants).▪ Maîtrise des outils numériques et de leurs potentiels pédagogiques.▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programme, socle, référentiels de compétences.
REGIME INDEMNITAIRE	<ul style="list-style-type: none">- n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois- n°408 : Indemnité de fonctions particulières (si détention du CAPPEI ou équivalent) 73.90€/mois- n°1994 : Indemnité ens SEGPA 147,08€/mois